



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

### CONVOCATION

Saintes, le **08 AVR. 2021**

Madame, Monsieur, *chers collègues*

Suite au conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021, la Direction des finances de la ville de Saintes a été alertée par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) que la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), en cours de réalisation et dont le terme est en principe fixé à 2022, doit, dès cette année, être mise en place pour les modalités de vote des taux d'impôts locaux.

Ainsi, dès 2021, la TH sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur.

Il s'avère nécessaire de procéder à l'ajustement du taux de TFPB, en intégrant la part départementale de la TFPB, pour s'assurer de la perception dès cette année fiscale du produit de la compensation lié à la disparition de la TH sur les résidences principales.

Du fait de cette erreur matérielle, indépendante de notre volonté, la délibération doit donc être revotée en incluant les nouveaux taux, **ce qui n'a aucun impact pour la fiscalité des saintais.**

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, je vous prie d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra par **visioconférence** :

**Le mercredi 14 avril 2021 à 20h30**

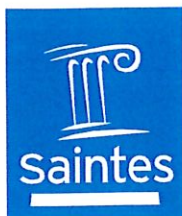


Je vous invite à confirmer votre participation ou votre absence à la séance. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance, vous avez la faculté de donner **une procuration à un autre élu**. Vos mails doivent être adressés à l'adresse suivante : [assemblees@ville-saintes.fr](mailto:assemblees@ville-saintes.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Cordialement*

Le Maire  
  
Bruno DRAFFRON  

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2021**

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

**FINANCES**

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2021

**Rapporteur : Monsieur Philippe CALLAUD**